



Appel d'offres ouvert

N° 01/2017

VENTE DE MATERIEL ROULANT

Lot n°1 : Renault Kongo modèle 2007

Lot n°2 : Peugeot Partner Break modèle 2003

Lot n°3 : Peugeot Partner Break modèle 2004

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

ARTICLE 1 – OBJET DU PRESENT APPEL D’OFFRES :

Le présent appel d’offres ouvert n°01/2017 a pour objet la cession de trois véhicules réformés détaillés comme suit :

N° de lot	Désignation	Numéro de châssis	Puissance Fiscale	Date de mise en service
1	Renault Kongo 160107M	VF1KCOJBFMA846191	7CV	11/10/2007
2	Peugeot Partner Break 140700M	VF3GCWJYB3K164733	7CV	18/08/2003
3	Peugeot Partner Break 144149M	VF3GCWJYB4K172413	7CV	21/05/2004

L’offre doit être présentée en lot séparé.

Le présent cahier de prescriptions spéciales devra obligatoirement être paraphé et signé par le soumissionnaire.

ARTICLE 2 – VISITE DU MATERIEL REFORME ET LIEU D’EXPOSITION

Les visites de ce matériel peuvent être effectuées au siège de l’Agence Urbaine d’Agadir sis à Immeuble Ibnou Toufail Avenue Mly Abdellah Agadir uniquement pendant les horaires de travail des jours ouvrables, de 10h à 14h 30mn.

ARTICLE 3 – CONDITION DE VENTE

La vente sera consentie à l’enchérisseur le plus offrant retenu par la commission d’ouverture des plis. Aucune réclamation ne sera admise pour quelque cause que soit notamment pour défaut de qualité.

Il est à noter que le titulaire retenu est invité à se présenter à la SNTL pour la récupération des documents d’immatriculation et le paiement de 12% du prix de vente.

ARTICLE 4– DELAI D’ENLEVEMENT

L’enlèvement s’effectuera sous la surveillance de deux agents de l’Agence Urbaine d’Agadir et sera aux frais du titulaire. La durée de l’enlèvement devra être indiquée dans l’offre et peut influencer le choix de l’attributaire, toutefois cette durée ne peut excéder 10 jours à compter de la date de la notification du lot à enlever.

Passé ce délai, l’Agence Urbaine d’Agadir se réserve le droit de disposer des véhicules non enlevés et dans ce cas le cautionnement provisoire lui restera entièrement acquis de plein droit.

ARTICLE 5 – MODE DE REGLEMENT

Selon la procédure du présent cahier de prescriptions spéciales, les véhicules sont obligatoirement payés à l'enlèvement. A cet effet, le titulaire réglera le montant par chèque certifié et libellé au nom de l'Agence Urbaine d'Agadir, ou versera en espèces au compte de l'Agence Urbaine, le montant du lot.

ARTICLE 6 – CAUTIONNEMENT

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à 3 000.00 dhs (trois mille dirhams) par lot et devra être fourni, séparé de la soumission, sous forme d'un chèque bancaire certifié et libellé au nom de l'Agence Urbaine d'Agadir et déposé avant le commencement de la séance d'ouverture des plis.

Les cautionnements provisoires accompagnant la soumission seront restitués dans les meilleurs délais aux soumissionnaires non retenus. Quant aux soumissionnaires retenus, le cautionnement ne leur sera pas restitué sur demande écrite, lorsque l'enlèvement sera terminé et la valeur de chaque lot est entièrement réglée.

ARTICLE 7 – DROIT RECONNU A L'AGENCE URBAINE D'ACCEPTER OU DE REJETER LES OFFRES

L'Agence Urbaine d'Agadir se réserve le droit d'accepter ou de rejeter une offre, d'annuler la procédure d'appel d'offres et de rejeter l'ensemble des offres aussi longtemps qu'elle n'a pas attribué le lot, sans encourir une responsabilité quelconque à l'égard des soumissionnaires concernés.

ARTICLE 8 – FRAIS DE TIMBRE ET D'ENREGISTREMENT

Les frais de timbre et d'enregistrement sont à la charge du titulaire qui découlera du présent appel d'offres.

L'ordonnateur :

Signature du soumissionnaire :
(Signature plus la mention lu et accepté manuscrite)

ANNEXE

BORDEREAU DES PRIX ET DETAIL ESTIMATIF

N° de Lot	Articles	Prix
1	Renault Kongo 160107M	
2	Peugeot Partner Break 140700M	
3	Peugeot Partner Break 144149M	
	PRIX TOTAL	

Arrêté le présent bordereau des prix et détail estimatif à la somme de :

.....

Nom et Prénom

Et Signature du soumissionnaire

